

L'hon. M. Martin: Puis-je lui poser une question? Mon ami va-t-il s'opposer à cette motion? (Texte)

Une voix: Il ne le sait pas encore.

M. Thompson: Je disais tout simplement qu'on fait perdre le temps des 264 membres de la Chambre des communes à propos d'une affaire qui n'est pas d'importance vitale, et je ne suis pas sûr que le temps du 265^e membre de la Chambre n'ait pas été gaspillé également.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que ce qui se produit en ce moment, au cours du présent débat, c'est que nous voyons ce qui fut naguère un grand parti libéral, un parti qui sait trop bien à quel point il a mal géré...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Autant que je puisse en juger, il doit y avoir pas mal d'orateurs en herbe dans cette enceinte, car nous entendons pas mal de remarques. Je signale aux honorables députés qu'ils pourront parler quand ils auront la parole.

Je dois prévenir également l'honorable député de Red-Deer que la règle de la pertinence est extrêmement stricte. Elle tourne autour de la question de savoir si des documents doivent être déposés, et j'espère que le débat se poursuivra dans ce sens.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, tout ce que je voulais dire, c'est qu'à mon avis la question en cause ne justifie pas que nous y perdions notre temps. C'est une décision qui a été prise sur l'avis des légistes de la Couronne. Cette décision appartient au passé. Nous devrions nous occuper d'une mesure législative qui aidera à supprimer les autres surtaxes aussitôt que possible, afin que notre économie puisse se remettre sur pied.

Des voix: La mise aux voix!

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): J'aimerais faire une observation pour répondre au député de Greenwood (M. Brewin). Il nous demande d'aller au fond des choses. Je veux lui poser la question suivante: l'opinion du solliciteur général adjoint a-t-elle une importance primordiale? Elle ne constitue que l'opinion d'un fonctionnaire du contentieux de la Couronne au sujet des surtaxes. Il ne s'agit pas d'un avis péremptoire, ce n'est pas un avis qui tranche la question... (*Exclamations*). Pas du tout!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulé. La Chambre reprendra donc les travaux interrompus à cinq heures.

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS OUVRIÈRES

DISPOSITIONS ASSURANT LE MAINTIEN D'UN SERVICE CONSULTATIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paul.

Sur la motion de M. Starr, la Chambre passe à l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant les transformations industrielles et les ajustements de la main-d'œuvre; assurant l'organisation et le maintien d'un Service consultatif de la main-d'œuvre; pourvoyant de plus à des paiements, à titre d'encouragements fiscaux, pour l'élaboration de programmes d'ajustement de la main-d'œuvre; prévoyant en outre la conclusion de conventions relatives à des versements, par le Canada, pour stimuler la mobilité de la main-d'œuvre; établissant un Conseil appelé «Conseil consultatif des transformations industrielles et ajustements de la main-d'œuvre»; pourvoyant au traitement du président et à certains frais encourus par les membres du Conseil.

(Traduction)

La séance, suspendue à 6 heures, est reprise à 8 heures.

Reprise de la séance

M. Byrne: Monsieur le président, quand la discussion de cette mesure a été interrompue à cinq heures, j'étais en train de dire que parmi les membres du gouvernement et peut-être aussi chez certains autres députés, régnait une peur manifeste de l'automatisation. Ayant été mineur et l'étant encore quand je ne participe pas aux délibérations de la Chambre des communes, je dois dire que je n'ai aucune raison de redouter soit l'automatisation soit la mécanisation si nous pouvions être assurés d'avoir un gouvernement d'avant-garde, prêt à faire face aux transformations et aux responsabilités que celles-ci entraînent.

Bien entendu, comme on l'a dit cet après-midi, l'automatisation nous fait avancer encore d'un pas dans la révolution industrielle. L'automatisation signifie que des machines, en fait, remplacent le processus de la pensée humaine et qu'elles sont capables de se diriger elles-mêmes, mais ce n'est pas une chose devant laquelle nous devons nous prosterner avec grand émoi. C'est, en somme, le résultat d'une organisation syndicale et des exigences des masses qui veulent une part plus grande de la production du pays.

Toutefois, j'espère que les Canadiens n'iront pas croire que l'avenir sera sans nuage par suite de la présentation de la mesure à l'étude car, je le répète, le gouvernement en place